

Laboratoire habilité par le Ministère chargé de la santé en application de l'article R*.1321-52 du code de la santé publique

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du Ministère de la Santé

Direction Générale de la Santé DGS/SD7A N° 571 du 25 Novembre 2002

Coordonnées du demandeur d'ACS / Contact details of the ACS owner :

POLLET WATER GROUP NV

Brouwerijstraat 14

8680 KOEKELARE

Belgique

Nom de l'accessoire représentatif / Reference of the representative accessory :

Adoucisseur / Softener Adoucisseur duplex automatique avec vanne Clack 1" WS1TT volumétrique

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference :

17 ACC LY 611

Date de réalisation des essais d'inertie selon la norme XP P41-280 : du 23 Octobre au 10 Novembre 2017

Tests date (according to the standard XP P 41-280) : from October 23 to November 10, 2017

Commentaires / Comments : les résultats des essais sont conformes aux exigences de la circulaire DGS/SD7A N°571 du 25 Novembre 2002. The results are in accordance with the requirements of the circular DGS/SD7A N°571 dated November 25, 2002

Famille d'accessoires couverte par l'ACS / Accessories' family covered by this certificate :

Adoucisseur / Softener

Référence / Reference :

Adoucisseur duplex automatique composé d'une vanne Clack 1" WS1TT volumétrique (modèle EI,CI,CK, Impression, Total Care, Evolve et toutes vannes personnalisées disposant du même corps de vanne), avec ou sans mixing, avec ou sans bypass, et raccords plastiques 1" (ou ¾"), de deux bouteilles ACS et de deux système de distribution 1.05"

Attestation délivrée par / Certificate issued by :

Christelle AUTUGELLE

Signature :

Responsable MCDE

CARSO - L.S.E.H.L.

Date de délivrance / Date of issue : 06 Décembre 2022

Date d'expiration / Expiry date : 24 Mai 2024

Commentaires / Comments : L'ACS ne préjuge pas de l'efficacité de traitement des adoucisseurs. Ceux-ci sont donc testés vides. Les produits ou supports de traitement doivent être autorisés par le Ministère de la Santé / The ACS does not foresee the efficiency of treatment of the softeners. These are then tested fully empty. Their treatment product(s) have to be authorized by the Ministry of Health.

Extension de la durée de validité de l'ACS de 18 mois suite aux consignes de la DGE et de la DGS / 18-months' extension of the ACS validity period following instructions from the DGE and DGS